

Département  
du Nord  
-----  
Arrondissement  
Dunkerque  
-----

**COMMUNE D'HONDSCHOOTE**  
ARRETE MUNICIPAL N° 260427AR093CB

**Arrêté portant réglementation du stationnement – Place du Général de Gaulle - Hondschoote.**

-----  
Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par M. MESSAI de réglementer le stationnement pour faciliter des livraisons Place du Général de Gaulle à Hondschoote par la société OXYTEC,  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

**ARRETE**

**Article 1°** - Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 4 places de stationnement face au n°11 place du Général de Gaulle à Hondschoote :

- Samedi 02 mai 2026 de 8h30 à 12h
- Lundi 11 mai 2026 de 8h30 à 12h

**Article 2°** - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective avec la mise en place des panneaux.

**Article 3°** - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.
- Les Services Municipaux, pour information et exécution.
- M. GLAVIER, société OXYTEC, pour information et exécution.
- M. LOUCHAERT Hervé, Adjoint au cadre de vie, sécurisation, pour information.
- Mme DEPECKER Hélène, Conseillère déléguée à la voirie, pour information.

HONDSCHOOTE, le 27 avril 2026

**Le Maire d'Hondschoote**  
**F. DELATTRE**

